



44^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Cabo Verde

Intervention du Luxembourg

Genève, le 7 novembre 2023

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Cabo Verde et la remercie pour la présentation de son rapport national et les efforts déployés dans la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle. Ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes :

- 1) Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- 2) Revoir l'article 128 du Code civil, l'article 133 du Code pénal et l'article 31 de la loi portant sur le statut de l'enfant et de l'adolescent pour interdire expressément les châtiments corporels dans tous les contextes, y compris à la maison, à l'école, dans les institutions accueillant des enfants, dans les structures de protection de remplacement et dans le cadre de l'administration de la justice, et en toutes circonstances, y compris à des fins de discipline.
- 3) Appuyer davantage la réadaptation et l'intégration des survivants et survivantes de la traite des personnes, y compris en offrant des recours utiles qui prévoient une indemnisation et des garanties de non-répétition.
- 4) Adopter une loi complète interdisant toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination fondée sur le genre et la discrimination indirecte.

Nous souhaitons plein succès à la délégation du Cabo Verde dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

214 mots, temps de parole : 1min 30